

ADHÉSION 2019

VALIDITÉ DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

www.lesfleuristes.com

FLEURISTE FRANCILIEN
Chambre Syndicale des Fleuristes d'Île-de-France
et Fédération Française des Artisans Fleuristes

MAGASIN PRINCIPAL

Raison sociale _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

N° Siret _____

Code NAF _____

CHEF D'ENTREPRISE

Nom _____ Prénom _____

Fixe _____ Mobile _____

Mail _____

Adhésion 2019 :

- Chambre Syndicale des Fleuristes d'Île-de-France.
- Services spécifiques, accès Internet et espace adhérent inclus.

Tarif par entreprise - raison sociale (92€ pour la CSFIF et 75 € pour la FFAF)	_____	167 €
Deuxième point de vente si raison sociale identique (1)	_____	80 €
Troisième point de vente si raison sociale identique (1)	_____	80 €
Pour toute raison sociale différente	_____	167 €

Pour les créateurs - repreneurs d'entreprises fleuristes (RCS - RMA de moins de 2 ans), adhésion unique :
80 € la première année, 120 € la seconde année et 167 € la troisième année.

Montant TOTAL de l'adhésion 2019 :

Règlement par **Chèque à l'ordre de la CSFIF**

Date et signature

N'autorise pas l'envoi de newsletter par la CSFIF

Nombre de salariés
CDD - CDI - apprentis

TYPE D'ENTREPRISE

- ENT IND
 AUTRE


Votre adhésion à la Fédération Française des Artisans Fleuristes ainsi qu'à la Chambre Syndicale des Fleuristes d'Île-de-France :

un investissement rentable pour votre entreprise

La Fédération Française des Artisans Fleuristes intervient dans tous ses champs de compétence :

- Négociation avec les partenaires sociaux de la convention collective, de la grille des salaires
- Défense de la gestion des fonds collectés pour la formation
- Actions en faveur des Artisans Fleuristes (TVA, retraite, prévoyance, etc.)
- Représentativité des Artisans Fleuristes (protection de l'image, informations, communications et promotion de la profession)
- Organisation des concours nationaux (Coupe de France, Oscar, MOF, MAF, Olympiades des métiers, Pétale d'or)
- Avantages tarifaires auprès de fournisseurs sélectionnés.

Votre adhésion 2019 à la Chambre Syndicale des Fleuristes d'Île-de-France vous permet d'être solidaire de votre profession et de bénéficier de services personnalisés :

- Un interlocuteur unique pour répondre à vos questions sociales
- Permanence hebdomadaire à Rungis, accueil des professionnels, Pavillon C1, Porte 10
-  Invitations au salon Maison&Objet de Janvier et Septembre 2019
*Dans la limite des places disponibles

- Concours et manifestations valorisant le Métier de Fleuriste
- Logiciel " Fleuracompta " à tarif préférentiel
- Carte d'adhérent

Sur le site [lesfleuristes.com](http://www.lesfleuristes.com) :

- Accès à la rubrique " Emploi " pour diffuser vos offres d'emploi
- Accès à la CVthèque pour recruter du personnel qualifié
- Accès à la rubrique " Cession de fonds " pour la vente ou l'acquisition d'un fonds fleuriste

Alors, rejoignez-nous, adhérez !

(Bon d'adhésion 2019 au recto selon votre situation)